

contraire des diplômés, les jeunes sans diplôme s'appuient plus fréquemment sur des contrats précaires (Contrats à Durée Déterminée, intérim ou contrats aidés) afin de retrouver un emploi. L'intérim est un des contrats vers lesquels les décrocheurs scolaires s'orientent plus que les diplômés. De la même façon, dans la région Nord - Pas de Calais, les décrocheurs scolaires accèdent cinq fois plus que les diplômés à des contrats aidés.

### Un accompagnement renforcé

Un simple accompagnement vers l'emploi n'est pas suffisant pour ces jeunes. La majorité des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires sont orientés vers un parcours accompagnement. Ce cas ne concerne que la moitié des demandeurs d'emploi diplômés. Au contraire des diplômés, les décrocheurs scolaires ne disposent pas d'une proximité à l'emploi et ont besoin d'être accompagnés. Ils bénéficient d'un service renforcé. Selon une étude du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale (CERC), « les jeunes sans diplôme connaissent fréquemment des problèmes personnels et sociaux et bénéficient rarement de possibilités de soutien par leurs familles<sup>5</sup> ». C'est pour cette raison que Pôle emploi oriente certains jeunes vers les missions locales qui ont notamment pour objectif d'aider les jeunes à surmonter leurs difficultés d'insertion professionnelle et sociale [cf. encadré *Les services aux jeunes demandeurs d'emploi*, page 3].

Les aides au développement des compétences ainsi que les formations vers lesquelles Pôle emploi oriente les demandeurs d'emploi sont un atout pour les décrocheurs scolaires. Ces prestations facilitent l'accès à un diplôme et des compétences leur donnant ainsi de meilleures chances d'accéder à un emploi stable.

<sup>5</sup> CERC (2008)

### Témoignages

#### Antoine, 20 ans, « non-qualifié » :

« J'ai arrêté l'école au collège à l'âge de 15 ans. Je recherchais un emploi dans le bâtiment mais je ne trouvais pas car je n'avais pas de diplôme. Et puis, j'ai fait une formation de préparateur de commandes et j'ai été pris en CDD huit mois. Actuellement, mon CDD est terminé, je fais de l'intérim, je vais dans les boutiques déposer des CV, des lettres de motivation et on m'appelle. Comme j'ai déjà fait huit mois en préparateur de commandes, je sais tout faire, on me prend tout de suite. Je vais dans les boîtes des environs, je n'ai pas le permis donc je fais les boîtes dans les alentours, où je peux aller en bus. Je mets plus d'une demi-heure de route en transport en commun, de toute façon, quand on a du boulot, il faut. Au début, le trajet c'était dur mais maintenant ça va ».

#### Julie, 21 ans, « non-diplômée » :

« J'étais au milieu de mon BAC pro quand j'ai arrêté. Je me suis inscrite à Pôle emploi parce que j'en avais marre de rester à rien faire. J'ai recherché du boulot, j'ai cherché et puis je n'ai pas trouvé, il fallait des moyens de locomotion, je n'ai pas le permis. Je voulais travailler dans la petite enfance mais il faut des diplômes, donc je ne pouvais pas continuer. J'étais en recherche d'emploi et puis ma conseillère de la mission locale m'a dit qu'il y avait une préparation pour travailler en animation. J'ai fait cette formation, ça s'est bien déroulé. En tout, j'ai fait trois stages, dans des centres de loisirs et dans une maison de retraite pour l'animation. A la mission locale, ça se passe très bien, j'ai des rendez-vous, j'y vais et elle m'explique ce que je peux avoir. Au mois de novembre, je vais refaire une formation pour compléter la première. Je suis obligée de faire des formations pour pouvoir travailler avec les enfants, surtout en animation, on est obligé d'avoir des diplômes, sans cela, on ne peut pas travailler ».

#### Amandine, 25 ans, diplômée :

« J'ai commencé par un BEP carrière sanitaire et sociale mais je n'avais pas d'objectifs là-dedans et j'ai fait un CAP esthétique. Je n'avais pas le permis donc j'ai eu la difficulté de trouver un emploi, j'ai fait tous les instituts autour de chez moi mais ils ne cherchaient pas de personnel. Donc, après le CAP, j'ai fait appel à plusieurs boîtes intérimaires et j'ai enchaîné les missions, pendant quatre ans donc j'ai été désavantagée parce qu'en fait, pendant ce temps-là, j'ai perdu la main. J'ai finalement passé mon permis. J'ai tout le temps travaillé mais pas dans le domaine que je recherchais, j'ai quand même perdu mon temps là-dedans. Donc, suite à mes missions intérimaires, je suis allée voir ma référente Pôle emploi, je lui ai expliqué un peu et elle s'est débrouillée pour contacter un centre pour que j'ai une formation. J'ai fait une formation en tant que masseuse, esthéticienne, spa, pendant quatre mois et demi. Mais bon, je ne trouve toujours pas de travail. Et puis en ce moment c'est beaucoup d'offres en contrat d'apprentissage, ce n'est pas encore la bonne période, je vais attendre septembre. C'est mon manque d'expérience qui me dessert, je n'ai pas eu un parcours exemplaire en fait. J'ai eu un « trou » entre l'obtention de mon CAP et ma formation et l'employeur va plutôt prendre quelqu'un qui a un parcours exemplaire, c'est sûr, c'est évident. Pour mettre de côté mon manque d'expérience, j'insiste sur les formations que j'ai effectuées, sur ma motivation de continuer dans ce domaine ».

### MÉTHODOLOGIE

Les demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires représentent une population parfois difficile à cibler. Effectivement, une fois sortis du système scolaire, ils ne s'inscrivent pas tous à Pôle emploi. Selon l'enquête Génération 2004, en France, au cours des trois premières années de vie active, 12% des jeunes ayant connu au moins une période de chômage de plus de trois mois, déclarent ne jamais s'être rendus à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Ceci s'explique notamment par le fait que les jeunes sont moins nombreux à pouvoir prétendre à une indemnisation. La base de données sur laquelle est basée cette étude est composée de 28 800 primo-demandeurs d'emploi :

- enregistrés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009 dans la région Nord - Pas de Calais,
- ayant moins de 26 ans lors de la dernière date d'effet de leur inscription,
- inscrits sous le motif : « première entrée sur le marché du travail ».

Le décrochage scolaire correspond à l'abandon des études ou du cursus en cours. Il s'agit d'un processus, plus ou moins long, qui conduit l'élève à quitter l'enseignement. Ainsi, les décrocheurs scolaires ont été identifiés par leur niveau de formation [cf. encadré *Les décrocheurs scolaires en 2009*]. Le niveau de formation n'est pas connu pour 17% des primo-demandeurs, cette étude porte donc sur les jeunes dont le niveau de formation est renseigné.

En juillet 2010, une série d'entretiens téléphoniques, portant sur le parcours de jeunes primo-demandeurs d'emploi, a accompagné cette étude.

### Pour en savoir plus

- CERC (2008), *Un devoir national. L'insertion des jeunes sans diplôme*, Rapport n°9, La documentation Française, Paris
- CEREP (2009), *Quand l'école est finie en Nord - Pas de Calais ... les premiers pas dans la vie active de la génération 2004*
- GUIGUE (1998), *Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse*, La Bouture, Chronique Sociale, Lyon
- RIGNOLS Elisabeth (2007), *Les difficultés de recrutement en CDI, Trouver le bon profil est un enjeu, surtout dans l'industrie*, SESSI

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur [www.pole-analyse-emploi.fr](http://www.pole-analyse-emploi.fr)

**Directeur de la publication :**  
Karim KHÉTIB

**Directrice de la rédaction :**  
Virginie VETTIVEL, Observatoire socio-économique

**Rédaction :**  
Ophélie COSTENOBLE

# Repères & Analyses

Direction régionale  
Nord - Pas de Calais



## Les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme

Le diplôme est un élément primordial pour obtenir un emploi : le taux de chômage des jeunes sans diplôme trois ans après la fin des études est particulièrement élevé (48%), au contraire, les jeunes diplômés ont un accès plus facile à l'emploi (taux de chômage de 16%).

Alors qu'ils étaient 7 500 en 2008 dans la région Nord - Pas de Calais, 9 800 demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires se sont inscrits à Pôle emploi en 2009. Ces jeunes sans diplôme ont des caractéristiques particulières, ils se distinguent selon deux profils. Malgré leurs différences, ces décrocheurs scolaires ciblent les mêmes métiers.

Face au manque d'expérience et de mobilité de ces jeunes, Pôle emploi met en place des aides et des partenariats destinés à les accompagner, tant sur le plan professionnel que social.

Les employeurs considèrent le diplôme comme un critère essentiel de recrutement. Les jeunes sans diplôme sont souvent confrontés à la candidature d'autres demandeurs d'emploi diplômés et passent au second plan sur de nombreux postes. En 2007, dans la région Nord - Pas de Calais, selon l'enquête Génération 2004, le taux de chômage des sortants de formation initiale depuis trois ans, était trois fois plus élevé pour les jeunes sans diplôme ou titulaires d'un brevet des collèges que pour les jeunes diplômés.

La région Nord - Pas de Calais se distingue par une forte représentativité des jeunes : 35% de la population régionale a moins de 25 ans (30% en France métropolitaine). Selon l'enquête Génération 2004<sup>1</sup>, les jeunes de la région Nord - Pas de Calais mettent un peu plus de temps à trouver un emploi par rapport au niveau national.

### Des difficultés à s'insérer dans la vie active

Depuis une trentaine d'années, l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi s'est modifiée. Dans les années 1960, la France était dans une période de quasi plein emploi, l'arrêt de la scolarité des élèves en échec correspondait à une entrée directe sur le marché du travail. Hors de ce contexte de quasi-plein emploi, les jeunes sortant sans diplôme du système scolaire se retrouvent souvent sans activité : « *On est obligé d'avoir des diplômes, sans cela, on ne peut pas travailler* » (Julie) [cf.

*encadré Témoignages, page 4].*

Depuis quelques années, la situation des jeunes sans diplôme sur le marché de l'emploi s'est considérablement dégradée et le chômage pèse fortement sur les moins diplômés. Le décrochage scolaire est actuellement considéré comme un problème social. Aider les jeunes demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires à s'insérer durablement dans la vie active devient une priorité.

Dans la région Nord - Pas de Calais, en 2009, deux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sur dix se sont inscrits pour la première fois à Pôle emploi ou recherchaient un premier emploi. Ce sont les primo-demandeurs d'emploi. Par rapport à 2008, la part de ces demandeurs d'emploi, parmi les demandeurs d'emploi enregistrés, a légèrement augmenté. Bien souvent, ces jeunes inscrits viennent de quitter le système scolaire et recherchent un premier emploi. Certains viennent d'avoir 16 ans, ils ont quitté le collège sans avoir obtenu de certificat et arrivent sur le marché du travail sans aucune qualification : ce sont les décrocheurs scolaires « non-qualifiés ». D'autres ont arrêté leurs études en cours, qu'il s'agisse d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), d'un Brevet d'Études Professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat et n'ont pas obtenu de diplôme, ces jeunes sont appelés décrocheurs scolaires « non-diplômés » [cf. encadré : *Les décrocheurs scolaires en 2009, page 2].*

## Les décrocheurs scolaires : deux profils particuliers...

En 2009, les inscriptions des décrocheurs scolaires à Pôle emploi augmentent fortement par rapport aux inscriptions des diplômés (+30% contre +14%). Les décrocheurs « non-qualifiés » sont les moins nombreux, ils représentent un tiers des décrocheurs identifiés. Cependant, sur un an, leur nombre a considérablement augmenté comparé aux décrocheurs « non-diplômés », ils ont plus de difficultés que les autres décrocheurs à trouver un premier emploi.

La majorité des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires, tout comme la plupart des primo-demandeurs, sont célibataires et sans enfant à charge. Au moment de leur inscription, ils recherchent un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps plein. Cependant, tout en se distinguant des diplômés, les décrocheurs scolaires ont des caractéristiques spécifiques à leur profil [cf. graphique *Caractéristiques des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires*, page 2].

Les décrocheurs scolaires sont plus souvent des hommes jeunes au contraire des diplômés qui comptent une majorité de femmes de plus de 21 ans. La majorité des décrocheurs « non-qualifiés » sont des hommes âgés de 16 à 20 ans. Les décrocheurs « non-diplômés » se répartissent plus équitablement entre hommes et femmes, pour une moyenne d'âge de 21 ans.

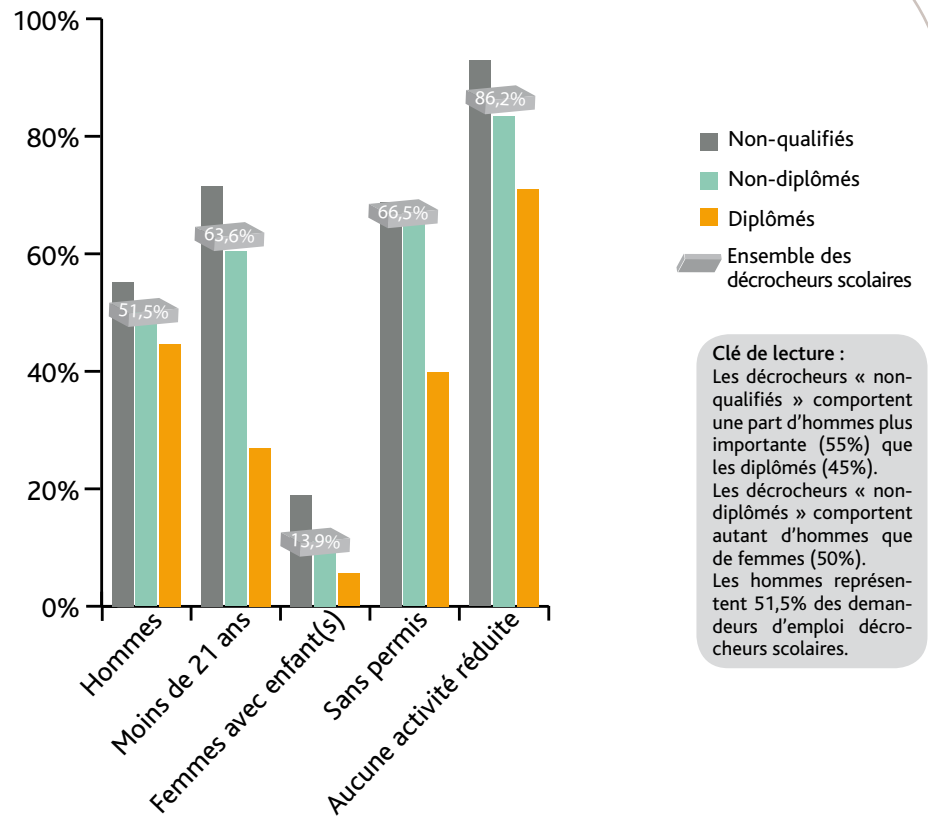
Le rapport d'étude réalisé par le CERC en 2008 indique que les femmes avec enfant(s) à charge ont plus de difficultés à retrouver un emploi. Dans cette étude, être une femme avec enfants à charge sont des caractéristiques jugées comme un frein à l'emploi<sup>2</sup>. Ceci se confirme au travers des témoignages. Deux femmes « non-qualifiées » sur dix ont au moins un enfant à charge, ce cas concerne plus d'une femme « non-diplômée » sur dix mais très peu de femmes diplômées.

Les décrocheurs scolaires ont plus de difficultés à trouver un emploi. Ainsi, par rapport aux diplômés, ils sont peu nombreux à avoir exercé une activité de courte durée au cours de leur période d'inscription à Pôle emploi. Les décrocheurs « non-diplômés » sont un peu plus nombreux que les décrocheurs « non-qualifiés » à avoir travaillé durant leur inscription.

## ... pour une même recherche d'emploi

Sept demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires sur dix recherchent un métier dans quatre principaux domaines professionnels : le commerce (25% des décrocheurs scolaires) ;

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires



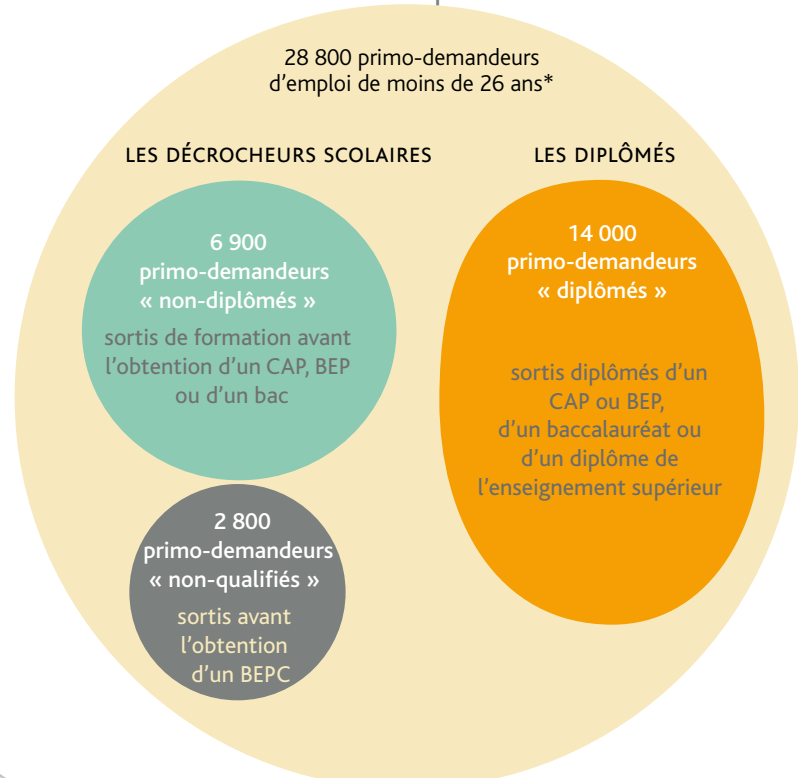
**Clé de lecture :**  
Les décrocheurs « non-qualifiés » comportent une part d'hommes plus importante (55%) que les diplômés (45%). Les décrocheurs « non-diplômés » comportent autant d'hommes que de femmes (50%). Les hommes représentent 51,5% des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires.

Source : Pôle emploi, ensemble des primo-demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, inscrits à Pôle emploi Nord - Pas de Calais en 2009 sous le motif « première entrée sur le marché du travail ».

## Les décrocheurs scolaires en 2009

En 2009, 190 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans se sont inscrits à Pôle emploi. Parmi eux, 28 800 jeunes s'inscrivaient pour la première fois ou recherchaient leur premier emploi : il s'agit des primo-demandeurs d'emploi. 49% de ces primo-demandeurs d'emploi déclarent être titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ils sont diplômés. Les demandeurs d'emploi n'ayant pas de diplôme sont appelés « décrocheurs scolaires », ils se répartissent en deux catégories : 2 800 « non-qualifiés » (10%) et 6 900 « non-diplômés » (24%).

### 190 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans



\* Le niveau de formation n'est pas renseigné pour 17% des primo-demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

les services à la personne et à la collectivité (17%) ; la construction (15%) et l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation (11%). L'éventail des métiers recherchés par les décrocheurs est restreint, ils ciblent les mêmes métiers. Ainsi, 32% des jeunes décrocheurs scolaires restreignent leur recherche d'emploi à dix métiers contre 17% des diplômés [cf. graphique *Les dix métiers les plus recherchés par les jeunes décrocheurs scolaires*, page 3].

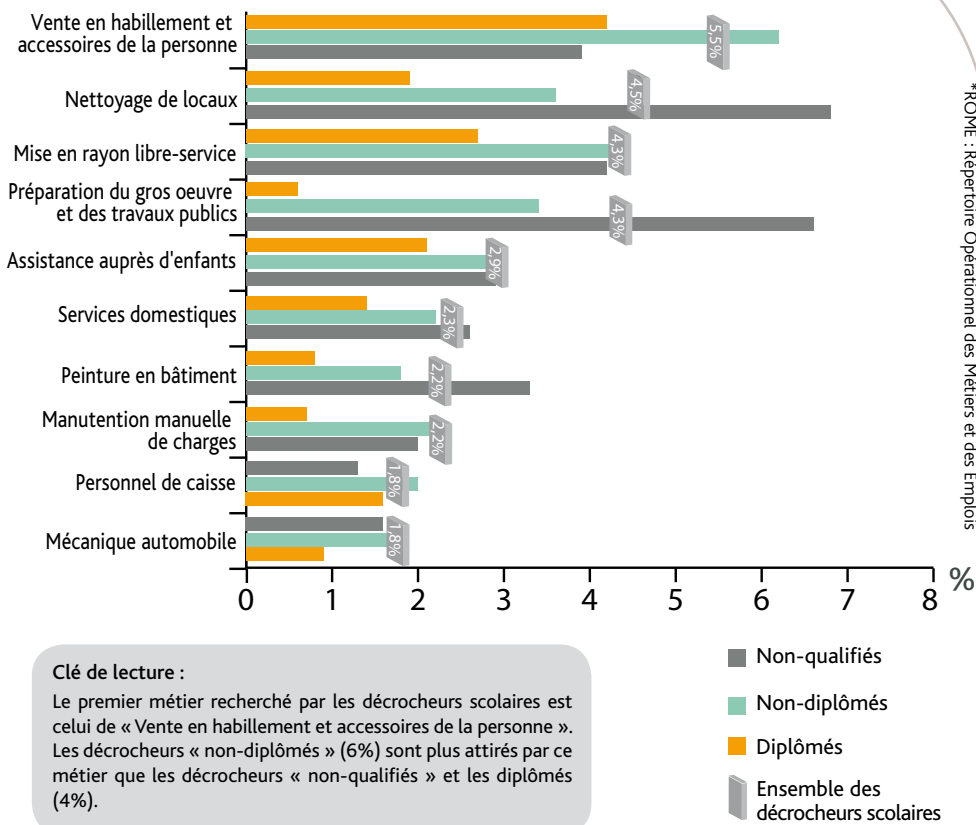
Les décrocheurs « non-qualifiés » recherchent plus que les autres un emploi dans la préparation du gros œuvre et des travaux publics, la peinture en bâtiment ou dans le nettoyage de locaux. Au contraire des diplômés, les jeunes sans diplôme recherchent peu dans le secteur du secrétariat et de la comptabilité.

### Un public desservi sur le marché du travail

Au-delà du diplôme, un second élément apparaît central pour les employeurs : l'expérience. Les demandeurs d'emploi ayant un diplôme ont plus de chance d'être embauchés, néanmoins, l'expérience joue un rôle important. Sans expérience, les jeunes se sentent pénalisés sur le marché du travail : « *C'est mon manque d'expérience qui me dessert* » (Amandine) [cf. encadré *Témoignages*, page 4]. Une enquête de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) sur les difficultés de recrutement en CDI, insiste sur le fait que la majorité des employeurs privilégient l'expérience au diplôme<sup>3</sup>.

Deux décrocheurs scolaires sur trois ne disposent d'aucun permis de conduire. Les décrocheurs scolaires sont moins mobiles que l'ensemble des primo-demandeurs. De

### Les dix métiers les plus recherchés par les jeunes demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires (parmi les 531 codes ROME\*)



Source : Pôle emploi, ensemble des primo-demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, inscrits à Pôle emploi Nord - Pas de Calais en 2009 sous le motif « première entrée sur le marché du travail ».

ce fait, ils s'éloignent encore des diplômés qui disposent plus que les autres du permis de conduire [cf. graphique *Caractéristiques des demandeurs d'emploi décrocheurs scolaires*, page 2]. Les jeunes sans diplôme ont donc plus de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi puisque posséder le permis de conduire est considéré comme un atout lors des entretiens d'embauche. N'ayant pas de permis de conduire, les jeunes restreignent leur rayon de recherche aux lieux accessibles sans

véhicule personnel : « *Je n'ai pas le permis donc je fais les boîtes dans les alentours, où je peux aller en bus* » (Antoine) [cf. encadré *Témoignages*, page 4].

Pôle emploi veut aider ces jeunes en difficulté. En 2009, sept décrocheurs scolaires sur dix bénéficient d'un suivi de Pôle emploi sous la forme d'une prestation (ateliers ou accompagnement individuel par exemple). Afin d'aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail à la sortie du système scolaire et d'augmenter leur employabilité, certaines mesures ont été créées : l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation, l'aide zéro charge pour les apprentis, l'aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires, la prime à l'embauche de stagiaires en CDI, le Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou encore, le contrat d'accompagnement formation<sup>4</sup>. Parmi les primo-demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2009, quatre sur dix étaient toujours inscrits au 30 juin 2010. Il y a autant de diplômés que de jeunes sans diplôme parmi les primo-demandeurs d'emploi toujours inscrits. Les décrocheurs scolaires connaissent plus souvent des inscriptions répétées à Pôle emploi (30% contre 25% des diplômés). Selon l'enquête Génération 2004, au

### Les services aux jeunes demandeurs d'emploi

#### Le partenariat entre Pôle emploi et les Missions Locales :

Depuis juillet 2006, Pôle emploi et les Missions Locales ont signé un accord de partenariat. Pôle emploi délègue le suivi des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans. En 2009, dans la région Nord - Pas de Calais, les Missions Locales ont suivi 47 200 jeunes inscrits à Pôle emploi. Elles ont pour objectifs de mettre en place un accompagnement pour la recherche d'emploi ou de formation mais aussi de soutenir les jeunes dans leur recherche de logement.

#### Les plateformes de vocation :

Les plateformes de vocation ont été mises en place en 2005 dans le cadre du plan de « cohésion sociale ». Les plateformes de vocation évaluent par simulation les habiletés des candidats au regard de celles attendues par les entreprises qui recrutent. Elles fonctionnent en lien direct avec des emplois pour lesquels les employeurs se sont engagés à recruter en s'attachant uniquement aux habiletés du candidat et à sa motivation, sans recourir aux critères d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle.

Ce dispositif offre des chances supplémentaires d'embauche aux jeunes qui n'auraient pas été retenus lors de recrutements classiques. Il existe aujourd'hui sept plateformes de vocation dans la région Nord - Pas de Calais, implantées à Lille, Roubaix, Douai, Calais, Lens, Valenciennes et Dunkerque.

<sup>3</sup> Rignols (2007)

<sup>4</sup> Plus d'informations sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)